



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Première Commission

Point 98 a) de l'ordre du jour

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire :
rapport de la Conférence du désarmement**

**Lettre datée du 6 octobre 2009, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Autriche assumant actuellement la présidence de la Conférence du désarmement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune sur ladite conférence que les Ministres des affaires étrangères des six pays qui en ont exercé la présidence en 2009 – le Viet Nam, le Zimbabwe, l'Algérie, l'Argentine, l'Australie et l'Autriche – ont faite le 24 septembre 2009, à l'occasion de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1887 (2009) sur la non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement nucléaire (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 98 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Thomas **Mayr-Harting**



Annexe à la lettre datée du 6 octobre 2009 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration commune des Ministres des affaires étrangères des six pays ayant exercé la présidence de la Conférence du désarmement en 2009

New York, 24 septembre 2009

1. À la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, les ministres des affaires étrangères des pays ayant successivement exercé la présidence de la Conférence du désarmement en 2009 – le Viet Nam, le Zimbabwe, l'Algérie, l'Argentine, l'Australie et l'Autriche – ont réaffirmé, à titre collectif et au nom de leur pays, leur attachement à la Conférence du désarmement, unique forum de négociation multilatérale en matière de désarmement, et se sont félicités que son programme de travail pour 2009 ait été adopté le 29 mai 2009.
2. Les six ministres se sont réjouis de la dynamique créée par les initiatives de plusieurs États et dirigeants. Ils ont exhorté la Conférence du désarmement à entamer rapidement ses travaux de fond en 2010.
3. Suite à l'initiative du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement nucléaire, dont l'aboutissement est la résolution 1887 (2009) du 24 septembre 2009, les Ministres se sont notamment félicités que le Conseil ait demandé à tous les États de coopérer afin que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux de fond sans tarder.
4. Ils ont insisté sur l'importance primordiale de la Conférence du désarmement et souligné qu'elle devait se montrer à la hauteur des attentes suscitées par les résultats historiques obtenus auparavant, au nombre desquels la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
5. Les Ministres se sont engagés à rester pleinement mobilisés, et notamment à mener des consultations avec tous les États Membres intéressés.